



Procès-verbal de la réunion trimestrielle du CHSCT Francilienne du 31 mars 2009

Nanterre le 1^{er} avril 2009

Présents

M. Bailly : Président du CHSCT Francilienne
M. Gameroff : Secrétaire du CHSCT
M. Violo : Membre du CHSCT
M. Mercier : Membre du CHSCT
M. Philippe : Membre du CHSCT
M. Richard : Membre du CHSCT
M. Cadaré : Membre du CHSCT

M. Lacoste : Ingénieur sécurité
M. Ranquet : DIE

Mme Lam : Médecin du travail (ACMS)

Absents

Mme Cheminade : CRAMIF
Mme Botbol : Médecin du travail (ACMS)
M. Vergez : Inspection du travail

Objet : Réunion trimestrielle du CHSCT Francilienne suivant l'ordre du jour du 11 mars 2009

1-Analyse des accidents du travail – 1^{er} trimestre 2009

- Manque la déclaration et l'analyse d'accident de M. Benakli survenu le 18 mars 2009.
- Accident de M. Moreau (monteur modernisation) :

Coupure à l'auriculaire droit, cinq point de sutures, accident sans arrêt de travail.

Les membres du Chsct s'étonnent que l'accident soit sans arrêt de travail.

Le président rappelle que ce n'est pas l'entreprise qui délivre les arrêts de travail.

Les membres du Chsct demandent au président quel travail a fait M. Moreau pendant sa convalescence.

Le président dit nous répondre prochainement.

- Accident de M. Grandin (Technicien Agence Service) :

Pas de commentaires particuliers

- Accident de M. Gameroff (Chargé Etudes Techniques) :

Chute sur une rampe inox lisse enneigée.

Le remplacement de la rampe sera proposé pour la modernisation à venir.

Information du président sur les appareils du type « Basly Gennevilliers »

78 appareils ont été recensés, 70 autres restent à vérifier. Ce qui fait environ 150 appareils à contrôler.

Une cellule études spécifiques île de France à été crée incluant une personne du MDC.

Des devis de modernisation seront envoyés.

Un membre du Chsct : quel est la position de l'entreprise en cas de refus du client de moderniser ?

Le président : Si l'appareil est aux normes, il sera difficile d'obliger le propriétaire d'engager des travaux.

Sur l'accident « Basly » proprement dit, les membres du Chsct rappellent au président qu'ils attendent toujours les analyses faites par l'entreprise avant la mise sous scellé de l'appareil.

2-Information du CHSCT sur la survenance d'un AT

La procédure est actuellement en place.

3-Danger grave et imminent du 25 février 2009

Tous les caissons haut et bas de tous les escaliers mécaniques du site ont été nettoyés durant la semaine du 6 mars.

Les répulsifs définitifs sont en place.

Reste à nettoyer les chaînes sous les nappes de marches, mais le client s'y refuse.

Les répulsifs sont sensés être efficaces sur 200 mètres, ce qui met les nappes de marches à l'abri des rongeurs. En attendant le remplacement de certaines, il a été décidé de nettoyer toutes les mains courantes avec un désinfectant. Pour cette opération, les techniciens porteront des gants pour les risques chimiques, un masque à cartouches et les EPI amiante.

Le président demande au docteur si une campagne de vaccination s'impose.

Le docteur nous informe que la vaccination est un processus très lourd et qui ne fonctionne que pour une seule bactérie. Même si c'est pour la bactérie la plus répandue. Le principe du nettoyage et de la désinfection est plus approprié au cas présent.

Le docteur nous remet en séance un document sur la leptospirose. Document joint au présent document.

4-Présentation courrier CRAMIF et inspection du travail

Pas de courrier CRAMIF

Les courriers de l'inspection du travail ne concernent que des réponses négatives aux invitations aux réunions du Chsct.

5-Présentation Sécurité Groupe

M. Lacoste Ingénieur Sécurité (IS) présente le document.

Le principe est le changement des comportements des salariés face aux situations de travail.

Une formation de 6 heures à raison de 2 heures tous les trois mois sera donnée aux salariés dit terrain.

Le hiérarchique (du DG au RAS) fera à l'aide un document support, des « observations sécurité terrain » de ses subordonnés.

Les observations regroupent les comportements en voiture, au téléphone, le port des EPI, le balisage de la zone de travail ... Ces données seront notifiées, compilées dans une base informatique avec le nom du salarié.

Le président : Ces formations ont pour but de relancer la machine. Il faut ouvrir les yeux de nos jeunes sur les risques de notre métier. Le but n'est pas de juger les salariés ni de les sanctionner.

Les membres du Chsct : Cela nous paraît incompatible avec les exigences actuelles. Il faut répondre rapidement aux clients, les contrats de maintenances imposent des dépannages dans des délais très courts.

IS : On veut que le technicien rentre chez lui le soir.

Les membres du Chsct : Avec quels moyens ? Encore aujourd'hui nombreux sont les exemples où sur les lieux d'accidents la situation est restée inchangée ? Alors quid des moyens devant une situation à risque connu ?

Pour une véritable sécurité, il faut la combinaison des deux, le comportement et les moyens. Nous ne voyons pas de progrès sur le second point.

L'ensemble des membres du Chsct est très sceptique quant à l'utilisation dudit document et de ces « visites » conjointe. Il deviendra à coup sûr un outil supplémentaire de jugement du salariés. Et que dire de la base de données informatique ?

Les membres du Chsct font remarqué que malgré la bonne volonté affichée de la direction en matière de sécurité, le chsct n'est jamais cité, qu'à aucun moment, le chsct n'a été informé de l'élaboration de la formation et n'a été convié à l'élaboration de cette formation.

6-Présentation méthodologique et mode opératoire

Présentation par Denis Ranquet (DR) du livret mode opératoire.

C'est un livret évolutif qui regroupe plusieurs méthodes pour la modernisation et la réparation destiné au RAS et RTM. Il pourra servir à l'établissement du PPSPS.

Les membres du Chsct : Pourquoi ne pas avoir indiqué le nombre de techniciens nécessaires pour chaque méthode ?

DR : Le livret ne se suffit pas à lui-même. Il faut l'adapter au matériel à installer.

Les membres du Chsct : Méthode remplacement limiteur de vitesse.

Point sur les 125% de la charge nominale. Ce n'est pas la bonne manière.

DR : Vous avez raison, la méthode a été modifiée depuis.

Les membres du Chsct : Le test du stop inspection n'est pas sur toutes les méthodes.

DR : L'utilisation de l'inspection n'est pas nécessaire pour tous les travaux.

IS : Il ne faut pas confondre les deux documents. Le livret « mode opératoire » sert au phasage des opérations et les méthodologies spécifiques aux produits.

Les membres du Chsct : Où est le lien entre chaque méthode ?

IS : Il est étudié lors de l'établissement des PPSPS.

Les membres du Chsct : Il faudrait revoir la méthode de remplacement des câbles de traction. Le remplacement de câbles de traction se fait autrement.

Rendez-vous est pris avec DR et des membres du Chsct pour revoir la méthode.

Les membres du Chsct : Demande à modifier le titre de la méthode de montage de balustrade sur le toit de cabine, machinerie haute à traction directe.

7-Information du CHSCT des PPSPS par mail.

Le président indique que l'envoi par mail est plus compliqué que prévu.

Il est décidé de l'envoi des PPSPS par courrier au secrétaire du Chsct.

8-Présentation du plan d'action relatif à l'amiante

Le 7 avril débute la campagne de formation interne des futurs formateurs amiantes en tout huit personnes.

Ensuite débutera la formation « terrain » pour les services maintenance, réparation, modernisation, commerciale, CET, DT, DA, DR.

Une information sera faite au personnel non directement impacté par l'amiante dans leur travail comme les GCC et assistantes du personnel et agence service.

Un livret évolutif sera donné au moment de la formation aux salariés.

Les membres du Chsct : La fiche C17 parle de nettoyage de poussière avec un chiffon humide ???

IS : Le nettoyage de gaine polluée ou dépoussiérage est systématiquement sous traité à une entreprise spécialisée.

Les membres du Chsct : Ce livret n'est fait que pour vivre au coté de l'amiante. Nous ne voyons pas la volonté de l'entreprise de supprimer ce risque.

IS : La fédération des ascenseurs travaille actuellement au recensement de matériel amianté pour établir des modes opératoires.

Les membres du Chsct : le livret ne concerne que du matériel ascenseur, quid des escaliers mécaniques ?

Le président : D'ici fin mars 2009 chaque propriétaire de site avec un doute amiante recevra un courrier en AR adapté à la situation.

S'il n'y a pas de DTA ou si le DTA est incomplet il devra faire une étude. Le délai de réponse est arrêté à quatre semaines. Passé ce délai, Schindler fera faire les expertises aux frais du propriétaire.

Les membres du Chsct : Pourquoi les sites floqués ne sont pas signalés dans FielLink (FL) ?

Le président : Nous allons vérifier si les informations existent dans FL dans les semaines qui viennent.

Il y aura bientôt un auditeur supplémentaire à la DT qui aura une mission plus spécifique concernant l'amiante. Ce poste est un reclassement pour une incapacité de travail.

Les membres du Chsct : Lors de la formation, les techniciens pourront remplir leur fiche d'exposition, maintenant que les listes sont presque à jour ?

Le président confirme.

9-Point de départ paroi lisse et risque 16

Au 30 mars 2009 il y a 37 parois lisses recensées en DR Francilienne.

3 dérogations préfectorales, 11 cellules Sick, 2 traitées. Restent 21 cas à traiter avant fin 2009 soit par une modernisation soit par la résiliation du contrat de maintenance.

Au 30 mars 2009 il y a 592 risques 16 recensés dont un certain nombre de séparation gaine communs non grillagée. Rappel de la mesure conservatoire dans ce cas : le deuxième appareil est obligatoirement arrêté lors d'une intervention en gaine.

Un classeur des risque 16 est disponible en agence.

Agence Haut de Seine : 195

Agence St Gratien : 110

Agence Arcueil : 132

Agence Loges en Josas : 129

Escalier mécaniques : 20

3F : 6 (l'agence 3F déménage au siège à Vélizy).

Les membres du Chsct : Et maintenant que fait-on ?

Le président : On envoie des devis et on maintient la liste à jour. Les cas dit simple peuvent et doivent être traités immédiatement.

10-Informations sur LR 180 Prudhomme et boutons Sodica radioactif

IS : Après une expertise, la serrure LR 180 n'est plus mise en cause, Prudhomme ne procédera pas aux remplacements des serrures. Un contrôle sera demandé aux techniciens lors des visites de maintenance suivant la méthode de maintenance.

Les membres du Chsct : A quelle visite ? La S1 (2 fois par an) ou la visite d'inspection toutes les 6 semaines ? Le temps alloué n'est pas le même. Contrôle visuel ou maintenance ?

IS : Dans un premier temps un contrôle visuel et si un dysfonctionnement est constaté, il faudra procéder au remplacement sans attendre.

Boutons Otis/ Sodica radioactif

Des boutons ont été retrouvés au spider, à l'agence des loges et à Strasbourg. Tous les tests se sont révélés négatifs.

11-Compte rendu de la visite trimestrielle du 13 mars 2009

Pas de commentaire supplémentaire. La DR Paris avait fait une offre commerciale avec les mêmes choix techniques. Le client a choisi une autre entreprise. Le compte-rendu de la visite sera joint au présent document.

12-Tableau de suivi des actions CHSCT

05.01 : Les potences escaliers mécaniques seront commandées, une par binômes.

05.03 : Eclairage SMART. Reste 27 appareils à l'agence de St Gratien. A vérifier et à traiter.

05.04 : Risque 16.

05.11 : Le fichier sera modifié par Ingénieur Sécurité

06.01 : Frein BSO5. Le recensement après travaux est fait, mais le fichier n'est pas réactualisé avec les nouveaux appareils récupérer en contrat.

Les membres du Chsct : C'est un point qui devra être pris en compte lors de la prise en contrat des appareils concernés.

07.01 : Eurolift ADP. Les IN ne reprendront pas le point. A voir avec les permanents du site.

Christian Lacoste prend le point.

13-Suivi de chantiers

- 77 rue verdun – 94 Ivry sur seine

L'essentiel des travaux à été fait par la DR Paris. Le reste le déplacement de l'éclairage machinerie et mettre les embouts sur les garde corps machinerie.

- Quai Jean Compagnon – 94 Ivry sur seine

Pas d'avancement.

- 1/7 Allée auber – 91 Athis-Mons

Le contrepoids ne sera pas modifié. Les coulisseaux seront remplacés. Une surveillance particulière sera faite lors des visites de maintenance.

- Crytal Park : Travaux en cours.

14-Information sur l'intervention à Cœur Défense

Le président : Le13 mars Veritas contrôle 30 appareils sur le site. 2 essais en petite vitesse ne sont pas concluants. Par précaution Veritas mets 6 autres appareils à l'arrêt.

Un rétrofit a déjà été fait modifiant la plaque de limitation de course du bras de parachute. La lumière ne semble pas assez longue pour l'essai en petite vitesse. Une équipe de réparation à donc modifié les plaque pour agrandir la lumière.

Une demande au groupe à été faite pour obtenir de nouvelles plaques certifiés.

Le secrétaire du CHSCT Francilienne
Stephane Gameroff